

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°55

Publié le 25 juillet 2023







SOUS-PREFECTURE DE BETHUNE/BUREAU DE LA VIE CITOYENNE..... AUTO-ECOLE..... - Arrêté préfectoral N°23/285 portant retrait d'autorisation d'enseigner à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière - Arrêté préfectoral N°23/288 portant retrait d'autorisation d'enseigner à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière - Arrêté préfectoral N°23/335 portant retrait d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux la formation des candidats au brevet pour l'exercice de la profession d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière- commune de Gonnehem - Arrêté préfectoral N°23/336 portant retrait d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière- commune de Gonnehem - Arrêté préfectoral N°23/337 portant retrait d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière- commune d'Anzin St-Aubin **BUREAU DU SERVICE AU PUBLIC** - Arrêté n° 317 modification d'agrément d'un centre de sensibilisation à la sécurité routière ACTIROUTE MINISTERE DE LA JUSTICE/DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE Centre pénitentiaire de Longuenesse..... - Arrêté modifié fixant la liste des représentants siégeant au sein de la Formation Spécialisée du CSA de Longuenesse Bureau des affaires générales..... - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'État de la DISP de Lille.

- PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS/Chefferie du Cabinet.....
- Arrêté préfectoral accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement à M. Lucas BOUDRY et M. Jonathan BRAULLE
- Arrêté préfectoral accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement à M. Valentin ROMA





Bureau de la vie citoyenne Service Auto-Ecole

Béthune, le 23/06/2023

ARRÊTÉ PREFECTORAL N°23 /285 PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Vu le code de la route :

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion (hors classe), en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10août 2022;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de M. Eddie BOUTTERA, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Béthune (classe fonctionnelle II);

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-11-33 du 25 mai 2023 accordant délégation de signature à M. Eddie BOUTTERA, en qualité de sous-préfet de Béthune, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 23 mai 2023;

Sur proposition de M. le sous-préfet de Béthune, en charge de la mission auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A 13 059 0067 0, délivrée à M. Henri SURET est retirée.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour le sous-préfet, le secrétaire général,

Jean-François RAL

181 Rue Gambetta CS 90719 62407 BETHUNE CEDEX Tél: 03 21 61 50 50





Bureau de la vie citoyenne Service Auto-Ecole

Béthune, le 26/06/2023

ARRÊTÉ PREFECTORAL N°23 /288 PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Vu le code de la route :

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion (hors classe), en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10août 2022 ;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de M. Eddie BOUTTERA, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Béthune (classe fonctionnelle II);

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-11-33 du 25 mai 2023 accordant délégation de signature à M. Eddie BOUTTERA, en qualité de sous-préfet de Béthune, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 18 mai 2023;

Sur proposition de M. le sous-préfet de Béthune, en charge de la mission auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er}: l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A 04 062 0051 0, délivrée à M. Jean-Michel BERROYEZ est retirée.

Article 2: La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concèrnant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour le sous-préfet, le secrétaire général,

Jean-François RAL

181 Rue Gambetta CS 90719 62407 BETHUNE CEDEX Tel: 03 21 61 50 50





Bureau de la vie citoyenne Service Auto-école

Béthune, le 21/07/2023

ARRÊT PRÉFECTORAL N° 23/335 PORTANT RETRAIT D'AGRÉMENT D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT A TITRE ONÉREUX LA FORMATION DES CANDIDATS AU BREVET POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VÉHICULES A MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

COMMUNE DE GONNEHEM

Vu le code de la route;

Vu l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion (hors classe), en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de M. Eddie BOUTTERA, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Béthune (classe fonctionnelle II);

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-11-33 du 25 mai 2023 accordant délégation de signature à M. Eddie BOUTTERA, en qualité de sous-préfet de Béthune, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 portant agrément à M. Michel SCHIPMAN, à exploiter sous le n° F 19 062 0001 0 un établissement assurant, à titre onéreux, la formation des candidats au brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, dénommé « SCHIPMAN FORMATION » situé à GONNEHEM, 190 rue des Prés;

Vu la fin d'activité au 21 juillet 2023;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de Béthune, en charge de la mission sur les auto-écoles ;

181, rue Gambetta CS 90 719 62407 BÉTHUNE CEDEX Tél. 03 .21.61.50.50 + Fax 03.21.61.79.79 WWW .pas-de-calais,gouv,fr

Arrête

Article 1^{er}: L'agrément donné par arrêté préfectoral à M. Michel SCHIPMAN, portant le n° F 19 062 0001 0 pour exploiter un établissement assurant, à titre onéreux, la formation des candidats au brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, dénommé « SCHIPMAN FORMATION » situé à GONNEHEM, 190 rue des prés est retiré.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les huit jours à compter de sa publication.

Pour le sous-préfet, le chef de bureau.

Louis-Joseph VANDERSTUYF

Copie sera adressée à M. Michel SCHIPMAN, au maire de GONNEHEM, au délégué de la sécurité routière, aux services fiscaux et aux services de police ou de gendarmerie





Bureau de la vie citoyenne Service Auto-école

Béthune, le 21/07/2023

ARRÊTÉ N°23/336 PORTANT AGRÉMENT D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT ASSURANT À TITRE ONÉREUX, LA FORMATION DES CANDIDATS AU TITRE OU DIPLOMES EXIGES POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

COMMUNE DE GONNEHEM

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n ° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement à titre onéreux de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière :

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion (hors classe), en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de M. Eddie BOUTTERA, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Béthune (classe fonctionnelle II);

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-11-33 du 25 mai 2023 accordant délégation de signature à M. Eddie BOUTTERA, en qualité de sous-préfet de Béthune, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la demande présentée par M. Thierry LABORDE, en date du 12 juillet 2023 en vue d'être autorisée à exploiter un établissement assurant, à titre onéreux la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite r et de la sécurité routière ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

Sur proposition de monsieur le sous-préfet de Béthune, en charge de la mission sur les auto-écoles ;

Arrête

- Article 1e: M. Thierry LABORDE, est autorisé à exploiter sous le n° F 23 062 0001 0 un établissement assurant à titre onéreux, la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière dénommé « SCHIPMAN FORMATION » et situé à GONNEHEM, 190 rue des Prés.
- Article 2 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de validité de son agrément, celui-ci sera à nouveau renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.
- Article 3: L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :B-B1.
- Article 4: Mme Sylvie HORTHEMEL exerce les fonctions de directrice pédagogique dans ce seul et unique établissement.
- Article 5: Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.
- Article 6 : Avant le 31 janvier de chaque année, l'exploitant adresse au sous-préfet des données sur l'activité de l'établissement de l'année écoulée faisant ressortir :
- a) Le nombre de stagiaires ayant suivi le ou les cycles de formation par type de formation ;
- b) les résultats obtenus par les stagiaires aux évaluations.
- Passé ce délai, l'exploitant est mis en demeure par le sous-préfet de lui transmettre ces données dans un délai maximum de deux mois.
- Article 7: Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.
- Article 8 : Pour toute transformation du local d'activité, tout changement d'adresse des salles de cours, situées dans le même département, à une adresse différente de celle mentionné à l'article 1, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.
- Article 9 : l'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 11 à 13 de l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 susvisé.
- Article 10 : Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enregistrement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité
- Article 11 : Le sous-préfet de Béthune est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs,

Pour le sous-préfet, le chef de bureau,

Louis-Joseph VANDERSTUYF

Copie sera adressée à M. Thierry LABORDE, au délégué à la sécurité routière, au maire de GONNEHEM, aux services fiscaux et aux services de police ou de gendarmerie





Bureau de la vie citoyenne Service Auto-école

Béthune, le 21/07/2023

ARRÊTÉ PREFECTORAL N°23/337 PORTANT MODIFICATION D'AGRÉMENT D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT ASSURANT, À TITRE ONÉREUX, LA FORMATION DES CANDIDATS AUX TITRES OU DIPLOMES EXIGES POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE DES VÉHICULES A MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

COMMUNE D'ANZIN SAINT AUBIN

Vu le code de la route, notamment son article R. 213-1;

Vu l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet portant nomination de M. Jacques BILLANT, Préfet de la région Réunion, préfet de La réunion (hors classe), en qualité de sous-préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022;

Vu le décret du 15 avril 2022 portant nomination de M. Eddie BOUTTERA, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Béthune (classe fonctionnelle II);

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-11-33 du 25 mai 2023 accordant délégation de signature à M. Eddie BOUTTERA, en qualité de sous-préfet de Béthune, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2021 portant agrément à M. Romain BRIOIST, à exploiter, un établissement assurant à titres onéreux, la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « AFPA » situé à ANZIN SAINT AUBIN, 210 rue des Tisserands ZA des Filatiers, sous le n° F 21 062 0002 0;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de Béthune, en charge de la mission sur les auto-écoles ;

181 Ruc Gambetta CS 90719 62407 BÉTHUNE CEDEX Tel: 03 21 61 50 50 fax 03 21 61 79 79

Arrêté

Article 1^{er}: L'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié ainsi qu'il suit : « ARTICLE 4 : Mr Xavier PAPEGAEY titulaire du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite (B.A.F.M) exerce les fonctions de directeur pédagogique dans l'établissement et dans aucun autre .

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Article 3 : Le sous-préfet de Béthune est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Pour le sous-préfet, le chef de bureau,

Louis-Joseph VANDERSTUYF

Copie sera adressée à M. Romain BRIOIST, au délégué à la sécurité routière, au maire de ANZIN SAINT AUBIN, au directeur départemental des territoires et de la mer, aux services fiscaux et aux services de police ou de gendarmerie



SOUS-PREFECTURE DE LENS

Liberté Égalité Fraternité

Bureau du Service au Public Service des permis de conduire Affaire suivie par : FS sp-lens-cssr@pas-de-calais.gouv.f

Tel: 03 21 13 47 00

ARRETE Nº 317-2023

Modification d'agrément d'un centre de sensibilisation à la sécurité routière ACTIROUTE

LE SOUS-PRÉFET DE LENS,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L .212-5, L. 213-1 à L. 213-7, L. 223-6, R. 212-1 à R. 213-6, R. 223-5 à R. 223-9;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2012 fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

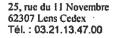
Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais ;

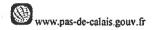
Vu le décret du 18 octobre 2017 portant nomination de M. Jean-François RAFFY, en qualité de Sous-Préfet de Lens;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-11-36 en date du 25 mai 2023 accordant délégation de signature à M. Jean-François RAFFY, Sous-Préfet de Lens, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité:

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2018, autorisant M. Joël POLTEAU à exploiter sous le numéro R 13 062 0004 0, un établissement dénommé S.A.S. ACTI-ROUTE chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Considérant la demande d'ajout de délégation d'encadrement technique et administratif des stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que la demande d'ajout de lieu d'exercice des stages de sensibilisation à la sécurité routière présentés le 21 juillet 2023 par M. Joël POLTEAU président de la S.A.S. ACTIROUTE, sise 9, rue du Docteur Chevallereau - BP51 - 85201 FONTENAY LE COMTE;









ARRETE:

ARTICLE 1er: L'article 3 est modifié comme suit :

L'établissement est habilité à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans les salles de formation suivantes :

- Hôtel CAMPANILE 282 route de La Bassée 62300 LENS
- THE ORIGINALS CITY 4 rue des fleurs 62000 ARRAS
- IBIS STYLE CENTRE 46 rue Royale 62100 CALAIS
- BOULOGNE MARINA Quai Chanzy 62200 BOULOGNE/MER
- LE VIEUX BEFFROI 48 Grand place 62400 BETHUNE
- Hôtel CAMPANILE Zac Actipolis 62232 FOUQUIERES LES BETHUNE
- hôtel CAMPANILE 35 rue de Maubeuge 62100 CALAIS
- CRAB 19 rue de Wicardienne 62200 BOULOGNE/MER
- CCI Artois Salle CARNOT 8 rue du 29 juillet CS70540 62008 ARRAS
- CCI Artois Salle ROBESPIERRE 8 rue du 29 juillet CS70540 62008 ARRAS
- HOLIDAY INN EXPRESS 3, rue du Dc Brassart 62000 ARRAS

M. Joël POLTEAU président de la S.A.S. ACTIROUTE, désigne, pour assurer l'encadrement technique et administratif des stages :

- M. BOUFFANDEAU Jerôme
- M. HAMARD Gaël
- M. BUNS François
- M. CHEVALIER Nicolas
- M. FLOURY Nicolas
- Mme FORMENTIN-OLACZ Ingrid
- M. GOBLET Arnaud
- M. KINOO André
- Mme LAINE Florence
- Mme LANDRIN FAVELLET Hélène
- M. LE BARON Jean Jacques
- M. LE ROUX Jean François
- Mme LEROUX Laetitia
- M. LESOURD Mickael
- M. MOUFLIN Yves
- M. TROUPEL Régis
- Mme VIDAL MORALES Isabel Maria
- M. GERNEZ Eric
- Mme BENLHASSAN épouse EL KHASOUANI Amal
- M. FAVELLET Jean Pierre
- Mme DOMONT Laurence
- M. DESBLEDS Michel
- Mme LAMBERT Nadége
- M. FACON Fréderic
- M. AMARA Mohamed
- M. BLONDEAU Thierry

Le reste de l'arrêté est inchangé.



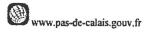
ARTICLE 2: Le Secrétaire Général de la sous-préfecture de Lens est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs.

Lens le 2 5 JUIL. 2023

Pour le Sous-Préfet,

Le Secretaire Géneral,

Johann KNOP







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 14 mars 2023

fixant la liste des représentants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de Longuenesse

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2023 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration spécial de Longuenesse ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de Longuenesse, auxquelles ont procédé les organisations syndicales siégeant au sein de ce comité, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 susvisé;

Arrête:

Article 1

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de Longuenesse est fixée comme suit :

Organisations syndicales	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Force Ouvrière	PERARD DECOUDU Amandine PAYEN Stéphane CREPIN Benjamin	HAGNERE Christophe VIDAL Marie MARGEZ José
UFAP	LEFEBVRE Yannick	HAUSPIE Ludovic
		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,

Article 2

Le chef d'établissement de Longuenesse est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'ARRAS.

Fait le 14 mars 2023.

Le chef d'établissement,

Sandring Chef Juanèss



Direction de l'administration pénitentiaire Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Lille, le 21 JUIN 2023

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 et notamment son article 39 relatif à la création du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire " ;

Vu le code de la commande publique;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2017 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire ":

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de la Justice ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du nord (hors classe),

Vu l'arrêté du 04 octobre 2012 modifié portant délégation de signature du directeur de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 de portant nomination de Mme Valérie Decroix en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille à compter du 18 juin 2018 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er aout 2022 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Mme Valérie DECROIX, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat.

ARRETE

<u>Article 1:</u> Sont désignés en qualité de « référents service facturiers » chargés d'assurer l'échange d'informations entre le service facturier et les services prescripteurs, et la transmission des tableaux d'ordre à payer, les agents dont la liste suit :

Agent	Référent service facturier	Affectation	
M. Thierry FLOUQUET	Titulaire		
M. Jérôme FOSLIN	Titulaire	and the same of th	
Mme Sandrine LEGROS	Titulaire		
Mme. Magali BEUDIN	Suppléant	49 mm. ¹	
Mme Nathalie TESTARD	Suppléant		
Mme Isabelle MULTAN	Suppléant	Département du Budget et des	
M. Clément FACKEURE	Suppléant	finances	
Mme Corinne JENNEPIN	Suppléant		
M. Julien FLAMENT	Suppléant		
Mme Charlène LEGENDRE	Titulaire		
M. Aurélien ROUSSELLE	Suppléant	And I	
M. DUSTY CHABOT	Titulaire	Département des affaires	
Mme Jade BENAYACHE	Titulaire	immobilieres	

Article 2 Il est donné aux agents désignés en annexe 1, subdélégation pour signer les ordres à payer, pour le compte des services prescripteurs, des pièces justificatives nécessaires à l'exécution des dépenses soumises à leur visa dans leur périmètre de responsabilité et dans la limite du seuil indiqué.

Article 3: Il est donné aux agents désignés en annexe 2, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus formulaire des actes préparatoires aux écritures comptable dans chorus dans le cadre de leur attribution et compétence:

- Valider dans l'outil Chorus formulaire les demandes d'achats (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus);
- Constater dans l'outil Chorus formulaire le service fait (acte préparatoire à la certification du service fait dans le progiciel Chorus);
- Certifier les services faits non matérialisés dans le progiciel Chorus.
- Transmettre au service facturier dans Chorus formulaire module Communication, outil validé par la Direction du Budget, l'ordre à payer du service prescripteur.

Article 4: Il est donné aux agents désignés en annexe 3, subdélégation pour signer les actes de désignation des mandataires suppléants des régies des comptes nominatifs du ressort.

Article 5 : Complémentairement aux agents désignés à l'article 2, Il est donné aux agents désignés en annexe 4, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus DT des actes préparatoires aux écritures comptable dans le cadre de leur attribution et compétence :

- Valider dans l'outil Chorus DT les ordres de mission (OM) les états de frais (EF) (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus DT);
- Demander la révision dans l'outil Chorus DT des états de frais.
- Modifier les champs des états de frais (EF).

<u>Article 6</u>: La décision du 27 mars 2023 portant délégation de signature dans le cadre de chorus est abrogée;

<u>Article 7</u>: La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice interrégionale,

ANNEXE 1

Agent	Périmètre	Seuil	Affectation	
Martine MARIE	BOP 107: T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	Directrice interrégionale adjoint	
Mme Aurélie LECLERCQ	BOP 107: T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	SECRETAIRE GENERALE	
M. Thierry FLOUQUET	BOP 107: T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation		
M. Jérôme FOSLIN	BOP 107: T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation		
Mme Sandrine LEGROS	BOP 107 : T3	1000 €	Département du	
M. Loïc BODQUIN	BOP 107 : T3, T5 et T6 + CC912	Sans limitation	Budget et des finances	
Mme Doriane KACZCMARSKI	BOP 107 : T3	1000€		
Mme Charlène LEGENDRE	cc912	Sans limitation		
M. Gonzague VIDOGUE	BOP 107: T3 et T6	10 000€	DIRECTEUR PLAC	
M. Didier GILLIOCQ	BOP 107 : T3 et T6	10 000€	Mission ONE et intérim	
M. DUSTY CHABOT	BOP IMMO 107 titre 5	Sans limitation	Département de affaires immobilières	
Mme Jade BENAYACHE	BOP IMMO 107 titre 5	Sans limitation	Département des affaires immobilières	
Mme Virginie TANQUEREL	CD Bapaume	10 000€	miniophieres	
M. Abélard NDOMBI	CD Bapaume	10 000€	CD Panasiona	
M. Franck SLASKI	CD Bapaume	10 000€	CD Bapaume	
Mme Delphine ROUSSELET	CP Annoeullin	10 000€		
Mme Laure SUAREZ	CP Annoeullin	10 000€	CP Lille Annoeullin	
M.Faycal BOUCENNA	CP Beauvais	10 000€		
Mme Aurélia COSTES	CP Beauvais	10 000€		
M. ALEXANDRE BAUDOUIN	CP Beauvais	5 000 €	CP Beauvais	
Vacant	CP Beauvais	5 000 €		
Mme Emmanuelle COSTES	CP Château Thierry	10 000€	CP Château	
M. Théo GOMEZ	CP Château Thierry	10 000€	Thierry	
M.José BERTHEAU AGAPITO	CP Laon	10 000€	t share different	
네. Vacant	CP Laon	10 000€	CP Laon	
Mme Anne DION	CP Liancourt	10 000€	Vicaniona Lin (Implementary)	
Mme Andeole DEWATRE	CP Liancourt	10 000€		
M Alexandre HAMADI	CP Liancourt	5-000€	60 Hanning	
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	5 000€	CP Liancourt	
Mme Audrey CHRISTIANE EFEVRE	CP Liancourt	5 000€		
M. Thierry GUILBERT	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€		
Mathieu DANGOISSE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€	CP Lille Sequedin	
Christophe VERGOTTE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	5 000 €	*	
		10 000€		
Ime DUHAUTOY INES	CP Longuenesse	10 000€	MD Lamminum	
1me Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	10 000 €	CP Longuenesse	
1me Carole VINCENT	CP Longuenesse CP Maubeuge	3 000 €		
1. Philippe LAMOTTE				
	10000			
Ame Virginie MELON	CP Maubeuge	10 000€	CP Maubeuge	
4. Anne Sophie FONTAINE	CP Maubeuge	2 000 €	€	
4me Caroline GRUAU	CP Maubeuge	500 €		

M. Dieudonné MBELEG	CP Vendin le vieil	10 000€	1	
M. Thomas DE PARSCAU	CP Vendin le vieil	10 000€	CP Vendin le vieil	
M. Vacant	EPM Quiévrechain 10 0006		EPM Quiévrechain	
Mme Naomi MONNIER	EPM Quiévrechain	10 000€	arri squicticondii	
M. Alain YOMI	MA Amiens	10 000€		
Mme. Sophie DEBRIL	MA Amiens	10 000€	MA Amiens	
Mme Marie-Line PEREZ	MA Arras	10 000€	erinas	
M. Timothy NJO	MA Arras	10 000€	MA Arras	
M. Franck DEHAINE	MA Arras	10 000€	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Vacant	Ma Béthune	10 000€		
M. Guillaume-Alain ROUSSEL	MA Béthune	10 000€		
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	3 000 €	MA Béthune	
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	3 000€	, it i wo cirotity	
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	3 000€		
M. Gregory DESARMAGNAC	MA Douai	10 000€	B-DAN-MAN-CLAA	
M. Michael KOSTYK	MA Doual	10 000€		
Mme LEA BERTINCOURT	MA Douai	10 000€	MA Doual	
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	3 000€	717 (5000)	
M. Patrick BOURLET	MA Douai	3 000€	1	
M. David BONNENFANT	MA Dunkerque	10 000€		
M. Mathias DUBRULLE	MA Dunkerque	10 000€	MA Dunkerque	
M. Alain CHOMBART	MA Valenciennes	10 000€		
M. Fabien FLAMENT	MA Valenciennes	10 000€	MA Valenciennes	
M. Marc PLUMECOQ	SPIP Aisne	10 000€		
Mme Magali COURVOISIER	SPIP Aisne	10 000€	SPIP Aisne	
Mme Philippe ARHAN	SPIP Nord	10 000€	199393189998181 11 19 1699	
Mme MYLENE ARMAND	SPIP Nord	10 000€	SPIP Nord	
Mme Laurence WAETERLOOS	SPIP Nord	10 000€	, 5000	
Mme Valérie ROSEMADE SPIP Oise 10 00				
Mme Sandy WACOGNE	SPIP Oise	10 000€	SPIP Oise	
M. Steve OLIVIER	SPIP Oise	10 000€		
Vime Pascale DECROCK	SPIP Pas-de Calais	10 000€		
M. Olivier BOUDIER	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	SPIP Pas-de Calais	
Mme Fabienne HIDOUX	SPIP Pas-de-Calais	10 000€		
Mme Justine DEGRAEVE SPIP Somme		10 000€		
M. Gilles CRESPO	SPIP Somme	10 000€	SPIP Somme	

ANNEXE 2

M. Thierry FLOUGUET DISP de LILLE - DBF	Agent	Affectation	Validation des DA Constatation des SF	Certificatio n des SF non matérialisés dans Chorus	Ordre à payer via le module Communication de Chorus formulaire
M. DISTY CHABOT DISP de LILLE - DBF	M. Thierry FLOUQUET	DISP de LILLE - DBF	X	¥	Annual An
M. DUSTY CHABOT Mme Sandrine LEGROS DISP de LILLE - DBF X X X Mme Mashalic TESTARD DISP de LILLE - DBF X X X Mme Nathalic TESTARD DISP de LILLE - DBF X X X Mme Mashalic TESTARD DISP de LILLE - DBF X X X Mme Mashalic TESTARD DISP de LILLE - DBF X X X Mme Sabelle MULTAN DISP de LILLE - DBF X X X Mme Bástrice BAROUX DISP de LILLE - DBF X X X Mme Bástrice BAROUX DISP de LILLE - DBF X X X Mme Bástrice BAROUX DISP de LILLE - DBF X X X Mme Sabelle MULTAN DISP de LILLE - DBF X X X Mme Sabelne LAWECKI DISP de LILLE - DBF X X X Mme Aldice BAROUX Mme Aldice BAROUX Mme Aldice BAROUX DISP de LILLE - DBF X X X Mme Aldice BAROUX Mme Aldice BAROUX Mme Calment LAWECKI DISP de LILLE - DBF Mme Corinne JENNEPIN DISP de LILLE - DBF Mme Corinne JENNEPIN DISP de LILLE - DBF MMe Calment FACKEURE DISP de LILLE - DBF MMe Aldice BAROUX MMe Laetitia MENEZ DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Jade BEN AYACHE DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Jade BEN AYACHE DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Aldice DELAUNNEY Mme Calme MOUVEAUX Mme Aldice DELAUNNEY DISP de LILLE - DAI MA Amiens X X X MMA Amiens X X X X X X MMA Amiens X X X X X X X MMA Amiens X X X X X X X X X X X X X		propherical descriptions and new horsestables and	15 VB 87 -814 - 11884 - 11884		197916 - 4991099 200101101
Mme Sandrine LEGROS Mme Doriane KACZMARSKI DISP de LILLE - DBF X X X Mme Nathalie TESTARD DISP de LILLE - DBF X X X Mme Magalle BEUDIN DISP de LILLE - DBF X X X Mme Sabelle MULTAN DISP de LILLE - DBF X X X Mme Badarice BAROUX Misp de LILLE - DBF X X X Mme Sabelle MULTAN DISP de LILLE - DBF X X X Mme Emile QUESTROY DISP de LILLE - DBF X X X Mme Emile QUESTROY DISP de LILLE - DBF X X X Mme Emile QUESTROY DISP de LILLE - DBF X X X Mme Maryline DECRUYNAERE Mme Mer Decruynaere DISP de LILLE - DBF X X X Mme Maryline DECRUYNAERE DISP de LILLE - DBF X X X Mme Carlone JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X Mme Carlone JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X Mme Carlone JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X MMe Carlone JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X MMe Carlone JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X X MMe Carlone JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X X MMe Laetitia MENEZ DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Laetitia MENEZ DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Aladide MENEZ DISP de LILLE - DBF X X X X X Mme Laetitia MENEZ DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Aladide DELAUNNEY Mme Claudette RANDRIANABISON MA Amiens X X X MMe Solelle JELPINE MA Arras MA Amiens X X X X Mme Sandrine MARLERR MA Doual X X X X X Mme Sandrine MARLERR MA Doual X X X X X X X Mme Sandrine MARLERR MA Doual X X X X X X X MMe Sethune X X X X X X X MMe Parash BATHAUD MA Valenciennes X X X X X MMe Parash BATHAUD MA Valenciennes X X X X X MMe Parash BATHAUD MA Doual MA Page Lille - DBF X X X X X X X X X MMe Parash BATHAUD MA Doual X X X X X X X MMe Parash BATHAUD MA Doual MA Arras MA Doual MA Page LILLE - DBF X X X X X X X X X X X X X			man yangan, ng	*	
Mme Doriane KACZMARSKI DISP de LILLE - DBF X X X Mme Mapaile BEUDIN DISP de LILLE - DBF X X X X X Mme Babarte BAROUX DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Babarte BAROUX DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Babarte BAROUX DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Babriane LOSEROY DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Charlène LEGENDRE DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Charlène LEGENDRE DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Corinne JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Jace BEN AYACHE DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Jace BEN AYACHE DISP de LILLE - DBI X X X X Mme Jace BEN AYACHE DISP de LILLE - DAI X X X X					
Mme Nathalie TESTARD DISP de LILLE - DBF X X X Mme Magalle BEUDIN DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Magalle BEUDIN DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Berille QUESTROY DISP de LILLE - DBF X X X X M. Loic BODQUIN DISP de LILLE - DBF X X X X M. Loic BODQUIN DISP de LILLE - DBF X X X X Mre Baryline DECRUYNAERE DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Carline JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Carline JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X					
Mme Magalle BEUDIN DISP de LILLE - DBF X X X Mme Isabelle MULTAN DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Bastrice BAROUX DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Bastrice BAROUX DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Charles COLORDO DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Charles LEGENDRE DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Corinne JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Corinne JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Aldie ROUSSELLE DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Jade BEN AYACHE DISP de LILLE - DBF X X X X Mme Jade BEN AYACHE DISP de LILLE - DAI X X X X Mme Lacitia DELIGENERES DISP de LILLE - DAI X X X X Mme Alia					
Mme Isabelle MULTAN DISP de ILILE - DBF X X X Mme Béatrice BAROUX DISP de ILILE - DBF X					
Mme Béatrice BARQUX DISP de LILLE - DBF X X X Mme Emilie QUESTROY DISP de LILLE - DBF X X X M. Loic BODQUIN DISP de LILLE - DBF X X X Mme Argline DECRUYNAERE DISP de LILLE - DBF X X X Mme Charlene LEGENDRE DISP de LILLE - DBF X X X Mme Corinne JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X Mme Corinne JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X M. Clément FACKEURE DISP de LILLE - DBF X X X M. Julien FLAMENT DISP de LILLE - DBF X X X Mme Jace BEN AYACHE DISP de LILLE - DBF X X X Mme Laetitia MENEZ DISP de LILLE - DAI X X X Mme Alaicia DELAUNNEY DISP de LILLE - DAI X X X Mme Caline MOUYEAUX MA Amiens X X X Mme Caline MOUYEAUX MA Amiens X X X Mme Laetitia DELIGNIERES MA Amiens X				the state of the s	
Mme Emilie QUESTROY		Maria de la compania del compania del compania de la compania del la compania de la compania della compania del			· ·
M. Loic BODQUIN				11 110 811	******
Mme Fabienne LAWECK DISP de LILLE - DBF X					
Mme Maryline DECRUYNAERE DISP de LILLE - DBF X X X Mme Charlène LEGENDRE DISP de LILLE - DBF X X X Mme Corine JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X X X M. Grinne JENCHURE DISP de LILLE - DBF X X X M. Julien ELAMENT DISP de LILLE - DBF X X X M. Julien ELAMENT DISP de LILLE - DAI X X X Mme Jade BEN AYACHE DISP de LILLE - DAI X X X Mme Laetitia MENEZ DISP de LILLE - DAI X X X Mme Amidica DELAUNNEY DISP de LILLE - DAI X X X Mme Claudette RANDRIANARISON MA Amiens X X X Mmc Claudette RANDRIANARISON MA Amiens X			-		
Mme Corinne JENNEPIN DISP de LILLE - DBF X					
Mme Corinne JENNEPIN		1818			
M Aurélien ROUSSELLE M. Clément FACKEURE DISP de LILLE - DBF M. Julien FLAMENT DISP de LILLE - DBF M. X M. M. Julien FLAMENT DISP de LILLE - DBF M. X M. X MME JAGE BEN AYACHE DISP de LILLE - DBF M. X M. X MME Laetitia MENEZ DISP de LILLE - DAI M. X MME Amandine DENIELLE DISP de LILLE - DAI M. X MME Amandine DENIELLE DISP de LILLE - DAI M. X MME Claudette RANDRIANARISON MME Claudette RANDRIANARISON MME Claudette RANDRIANARISON MME Celine MOUVEAUX MA Amiens M. Vincent BREUIL MA Amiens M. Vincent BREUIL MA Amiens M. X MME Laetitia DELIGNIERES MA Amiens M. Thierry CHATELAIN MA Douai M. X MME Sandrine MARLIERE MA Douai MA Douai MA Arras MME Carolle CHANTRY MA Douai MA Arras MME Carolle CHANTRY MA Douai MA Arras MME Stéphanie DUCOURANT MA Béthune MA Arras M. Frank DELIEINE MA Arras MA Arras M. M. Frank DELIEINE MA Arras MA Ar					
M. Clément FACKEURE DISP de LILLE – DBF X X X M. Julien FLAMENT DISP de LILLE – DBF X X X Mme Jade BEN AYACHE DISP de LILLE – DAI X X X Mme Laetitia MENEZ DISP de LILLE – DAI X X X Mme Amandine DENIELLE DISP de LILLE – DAI X X X Mme Alcia DELAUNNEY DISP de LILLE – DAI X X X Mme Claidette RANDRIANARISON MA Amiens X X X X Mme Claidette RANDRIANARISON MA Amiens X X X X Mme Laetita DELLERION MA Douai X X X X Mme Carolue RAT				toward bod to the	
M. Julien FLAMENT DISP de LILLE - DBF X X X Mrme Jade BEN AYACHE DISP de LILLE - DAI X X X Mme Laetitia MENEZ DISP de LILLE - DAI X X X Mme Amandine DENIELLE DISP de LILLE - DAI X X X Mme Calicia DELAUNNEY DISP de LILLE - DAI X X X Mme Calicia DELAUNNEY DISP de LILLE - DAI X X X Mme Calcine MOUVEAUX MA Amiens X X X Mme Celine MOUVEAUX MA Amiens X X X M. Vincent BREUIL MA Amiens X X X M. Therry CHATELAIN MA Doual X X X Mme Véron					
Mme Jade BEN AYACHE DISP de LILLE - DAI X X X Mme Laetitia MENEZ DISP de LILLE - DAI X X X X Mme Amandine DENIELLE DISP de LILLE - DAI X X X X Mme Claudette RANDRIANARISON MA Amiens X X X X Mme Celine MOUVEAUX MA Amiens X X X X M. Vincent BREUIL MA Amiens X X X X M. Vincent BREUIL MA Amiens X X X X X M. Vincent BREUIL MA Amiens X					
Mme Laetitia MENEZ DISP de LILLE – DAI X X X Mme Amandine DENIELLE DISP de LILLE – DAI X X X Mme Alicia DELAUNNEY MB Amiens X X X Mme Caloudette RANDRIANARISON MA Amiens X X X Mme Claine MOUVEAUX MA Amiens X X X M. Vincent BREUIL MA Amiens X X X M. Vincent BREUIL MA Amiens X X X M. Thierry CHATELAIN MA Douai X X X M. Thierry CHATELAIN MA Douai X X X Mme Sandrine MARLIERE MA Douai X X X Mme Sandrine MARLIERE MA Douai X X X Mme Carolle CHANTRY MA Douai X X X Mme Carolle CHANTRY MA Douai X X X M. Frank DEHAINE MA Arras X X X Mme Stéphanie DUCOURANT MA Béthune X X X M. Frédéric BULTEL MA	The second Uplay		A-1		
Mme Amandine DENIELLE DISP de LILLE - DAI X X X Mme Alicia DELAUNNEY DISP de LILLE - DAI X X X Mme Claudette RANDRIANARISON MA Amiens MA Amiens X X X X MME Celine MOUVEAUX MA Amiens MA Amiens X X X X MME Laetitia DELIGNIERES MA Amiens X X X X MME Laetitia DELIGNIERES MA Amiens X X X X MME Laetitia DELIGNIERES MA Amiens X X X X MME Vincent BREUIL MA Douai MA X X X X MME Sandrine MARLIERE MA Douai MA Douai MA Arras		with entering and an entering on			
Mme Alicia DELAUNNEY DISP de LILLE - DAI X X X Mme Claudette RANDRIANARISON MA Amiens X X X Mme Celine MOUVEAUX MA Amiens X X X M. Vincent BREUIL MA Amiens X X X M. Vincent BREUIL MA Amiens X X X M. Thierry CHATELAIN MA Douai X X X M. Thierry CHATELAIN MA Douai X X X M. Thierry CHATELAIN MA Douai X X X Mme Véronique AVIEZ MA Douai X X X Mme Véronique AVIEZ MA Douai X X X Mme Carolle CHANTRY MA Douai X X X M. Frank DEHAINE MA Arras X X X M. Frank DEHAINE MA Arras X X X M. Frank DEHAINE MA Arras X X X M. Frank DEHAINE MA Béthune X X X M. Frédéric BULTEL MA Béthune X					
Mme Claudette RANDRIANARISON MA Amiens X X Mme Celine MOUVEAUX MA Amiens X X M. Vincent BREUIL MA Amiens X X Mme Laetitia DELIGNIERES MA Amiens X X M. Thierry CHATELAIN MA Douai X X X M. Thierry CHATELAIN MA Douai X X X M. Thierry CHATELAIN MA Douai X X X M. Mme Sandrine MARLIERE MA Douai X X X Mme Carolle CHANTRY MA Douai X X X M. Frank DEHAINE MA Arras X X X M. Frank DEHAINE MA Dunkerque X X X M. Frank DEH				AAPA-A	
Mme Celine MOUVEAUX M. Vincent BREUIL MA Amiens X. X. X Mme Laetitia DELIGNIERES MA Amiens X. X. X Mme Laetitia DELIGNIERES MA Amiens X. X. X M. Thierry CHATELAIN MA Douai X. X. X Mme Véronique AVIEZ MA Douai X. X. X Mme Sandrine MARLIERE MA Douai X. X. X Mme Sandrine MARLIERE MA Douai X. X. X Mme Carolle CHANTRY MA Douai X. X. X MME Carolle CHANTRY MA Douai X. X. X MME Carolle CHANTRY MA Douai X. X. X MME Lucle DELEPINE MA Arras X. X. X MME Lucle DELEPINE MA Arras X. X. X MME Stéphanie DUCOURANT MA Béthune X. X. X MME Stéphanie DUCOURANT MA Béthune X. X. X M. Frédéric BULTEL MA Béthune X. X. X M. Frédéric BULTEL MA Béthune X. X. X MME AIT TIZI FATIMA MA Dunkerque X. X. X MME AIT TIZI FATIMA MA Valenciennes X. X. X M. Pascal BATTRAUD MA Valenciennes X. X. X MME Aicha ROUBACHE CD Bapaume X. X. X MME Aicha ROUBACHE CD Bapaume X. X. X MME Maryline MERLIN CD Bapaume X. X. X MME Véronique DUCHEMIN EPM Quiévrechain X. X. X MME Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X. X. X MME Sylviane CHIEUX CP Sequedin +UHSI +UHSA MME ANNE SOPHIE CP Maubeuge X. X. X					
M. Vincent BREUIL MA Amiens Mre Laetitia DELIGNIERES MA Amiens M. Thierry CHATELAIN MA Douai M. Thierry CHATELAIN MA Douai M. X Mme Véronique AVIEZ MA Douai M. X Mme Véronique AVIEZ MA Douai M. X Mme Sandrine MARLIERE MA Douai M. X Mme Carolle CHANTRY MA Douai M. X MME Carolle CHANTRY MA Douai M. X MME Carolle CHANTRY MA Douai M. X M. MA Arras M. X MME Stéphanie DUCOURANT MA Arras M. X MME Stéphanie DUCOURANT MA Béthune M. X M. M. Frédéric BULTEL MA Béthune MA Béthune MA Dunkerque MA Dunkerque MA Dunkerque MA Dunkerque MA Dunkerque MA Dunkerque MA Valenciennes MA VALENCIENNES MA VA MA VALENCIENNES MA VALENCIENNES MA VA MA VALENCIENNES MA M					
Mme Laetitia DELIGNIERES MA Amiens X X X X X M. Thierry CHATELAIN MA Douai X X X X X X Mme Véronique AVIEZ MA Douai X X X X X X Mme Sandrine MARLIERE MA Douai X X X X X X Mme Carolle CHANTRY MA Douai X X X X X X X Mme Carolle CHANTRY MA Douai X X X X X X X Mme Lucie DELEPINE MA Arras X X X X X Mme Lucie DELEPINE MA Arras X X X X X X Mme Stéphanie DUCOURANT MA Béthune X X X X X X X Mme Stéphanie DUCOURANT MA Béthune X X X X X X X X M M. Prédéric BULTEL MA Béthune X X X X X X X X X M. David FLAMENT MA Dunkerque X X X X X X X M. Pascal BATTRAUD MA Valenciennes X X X X X X X M. Pierrick LAPOINTE MA Valenciennes X X X X X X X M. Pierrick LAPOINTE MA Valenciennes X X X X X X Mme Aicha ROUBACHE CD Bapaume X X X X X X Mme Maryline MERLIN CD Bapaume X X X X X X M. Stephan GUSTIN EPM Quiévrechain X X X X X M. Stephan GUSTIN EPM Quiévrechain X X X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X X X Mme Cynthia HERVIEUX CP Sequedin +UHSI +UHSA X X X X X X X X Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin +UHSI +UHSA X X X X X X X X Mme Sylviane CHIEUX CP Sequedin +UHSI +UHSA X X X X X X X X X X X X X X X X X X X					
M. Thierry CHATELAIN M. Thierry CHATELAIN M. Ma Douai M. X X X Mme Véronique AVIEZ M. Douai M. X X X Mme Sandrine MARLIERE M. Douai M. X X X M. Me Carolle CHANTRY M. Douai M. Frank DEHAINE M. Frank DEHAINE M. MA Arras M. M. M					
Mme Véronique AVIEZ MA Douai X X X Mme Sandrine MARLIERE MA Douai X X X Mme Carolle CHANTRY MA Douai X X X M. Frank DEHAINE MA Arras X X X M. Frank DEHAINE MA Arras X X X Mme Stéphanie DUCOURANT MA Arras X X X Mme Stéphanie DUCOURANT MA Béthune X X X M. Frédéric BULTEL MA Béthune X X X M. Frédéric BULTEL MA Béthune X X X M. Frédéric BULTEL MA Béthune X X X M. Prédéric BULTEL MA Dunkerque X X X M. Prédéric BULTEL MA Dunkerque X X X M. Prédéric BULTEL MA Dunkerque X X X M. Prédéric BULTEL MA Valenciennes X X X M. Précal Albarrier CP Bapaume			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		500
Mme Sandrine MARLIERE MA Douai X X X Mme Carolle CHANTRY MA Douai X X X M. Frank DEHAINE MA Arras X X X M. Erica Del		11.00 110.1111	4 11 12		
Mme Carolle CHANTRY MA Douai X X X M. Frank DEHAINE MA Arras X X X Mme Lucie DELEPINE MA Arras X X X Mme Stéphanle DUCOURANT MA Béthune X X X M. Frédéric BULTEL MA Béthune X X X M. Prédéric BULTEL MA Béthune X X X M. Prédéric BULTEL MA Béthune X X X M. David FLAMENT MA Dunkerque X X X M. David FLAMENT MA Dunkerque X X X M. Pascal BATTRAUD MA Valenciennes X X X M. Franck SLASKI CD Bapaume X X X M. Franck SLASKI CD Bapaume <td></td> <td>With mid-file annual programmer annual party and a second party and a</td> <td></td> <td></td> <td></td>		With mid-file annual programmer annual party and a second party and a			
M. Frank DEHAINE MA Arras X X X X X Mme Lucie DELEPINE MA Arras X X X X X X X X Mme Stéphanie DUCOURANT MA Béthune X X X X X X X X X X X X X X X X X X X					
Mme Lucie DELEPINE MA Arras X X Mme Stéphanie DUCOURANT MA Béthune X X M. Frédéric BULTEL MA Béthune X X M. David FLAMENT MA Dunkerque X X M. David FLAMENT MA Dunkerque X X M. Pascal BATTRAUD MA Dunkerque X X M. Pascal BATTRAUD MA Valenciennes X X M. Pierrick LAPOINTE MA Valenciennes X X M. Franck SLASKI CD Bapaume X X M. Franck SLASKI CD Bapaume X X M. Franck SLASKI CD Bapaume X X Mme Aicha ROUBACHE CD Bapaume X X Mme Maryline MERLIN CD Bapaume X X Mme Véronique DUCHEMIN EPM Quiévrechain X X M. Stephan GUSTIN EPM Quiévrechain X X M. Christophe VERGOTTE CP Sequedin +UHSI X X HUHSA X X X Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin +UHSI X <td></td> <td>and the contract</td> <td></td> <td></td> <td></td>		and the contract			
Mme Stéphanie DUCOURANT M. Frédéric BULTEL MA Béthune M. David FLAMENT MA Dunkerque MA Dunkerque MA Dunkerque MA Dunkerque MA Dunkerque MA Dunkerque MA Valenciennes MA VALENCIENNE MA VALENCIEN					<u>X</u>
M. Frédéric BULTEL MA Béthune X X X X X M. David FLAMENT MA Dunkerque X X X X X X Mme AIT TIZI FATIMA MA Dunkerque X X X X X X X M. Pascal BATTRAUD MA Valenciennes X X X X X X X M. Pierrick LAPOINTE MA Valenciennes X X X X X X X M. Franck SLASKI CD Bapaume X X X X X X Mme Aicha ROUBACHE CD Bapaume X X X X X X Mme Maryline MERLIN CD Bapaume X X X X X X Mme Véronique DUCHEMIN EPM Quiévrechain X X X X X X Mme Cynthía HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X X Mme Cynthía HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X X X Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin +UHSI X X X X X X Mme Sylviane CHIEUX CP Sequedin +UHSI X X X X X X Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin +UHSI X X X X X X X Mme Sylviane CHIEUX CP Sequedin +UHSI X X X X X X X X X Mme Anne Anne GAELLE CP Maubeuge X X X X X X X X X X X X X X X X X X X					
M. David FLAMENT MA Dunkerque X X X Mme AIT TIZI FATIMA MA Dunkerque X X X X X M. Pascal BATTRAUD MA Valenciennes X X X X X M. Pierrick LAPOINTE MA Valenciennes X X X X X M. Franck SLASKI CD Bapaume X X X Mme Aicha ROUBACHE CD Bapaume X X X X X Mme Maryline MERLIN CD Bapaume X X X X X X X X Mme Véronique DUCHEMIN EPM Quiévrechain X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X X X X X Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin +UHSI +UHSA CP Sequedin +UHSI +UHSA X X X X X X X X X X X X X X X X X X X					
Mme AIT TIZI FATIMA MA Dunkerque M. Pascal BATTRAUD MA Valenciennes M. Pierrick LAPOINTE MA Valenciennes M. Franck SLASKI M. Franck SLASKI M. Franck SLASKI Mme Aicha ROUBACHE CD Bapaume Maryline MERLIN CD Bapaume Maryline MERLIN CD Bapaume Maryline MERLIN CD Bapaume Maryline MERLIN Maryline MERLIN CD Bapaume Maryline MERLIN Maryline MERLIN CD Bapaume Maryline Merlin Maryline M		and the state of the contract			X
M. Pascal BATTRAUD M. Pierrick LAPOINTE M. Franck SLASKI M. Franck SLASKI M. Franck SLASKI M. Eranck SLASKI M. CD Bapaume M. X M. X M. X M. X M. Maryline MERLIN M. Stephan GUSTIN EPM Quiévrechain M. Christophe VERGOTTE M. Christophe VERGOTTE M. Christophe VERGOTTE M. CP Sequedin +UHSI HUHSA M. M. ANNE M. CP Sequedin +UHSI M. CP Sequedin +UHSI M. CP Sequedin +UHSI M. CP Sequedin +UHSI M. M. Maryline CHIEUX M. X	M. A. M. S. Charles				
M. Pierrick LAPOINTE M. Franck SLASKI M. Franck SLASKI CD Bapaume X X Mme Aicha ROUBACHE CD Bapaume X X Mme Maryline MERLIN CD Bapaume X X Mme Véronique DUCHEMIN EPM Quiévrechain X X M. Stephan GUSTIN EPM Quiévrechain X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X Mme Sylviane CHIEUX CP Sequedin +UHSI +UHSA Mme Sylviane CHIEUX CP Sequedin +UHSI +UHSA M. Mme ANNE SOPHIE CP Maubeuge X X X X X X X X X X X X X					
M. Franck SLASKI CD Bapaume X X Mme Aicha ROUBACHE CD Bapaume X X Mme Maryline MERLIN CD Bapaume X X Mme Véronique DUCHEMIN EPM Quiévrechain X X M. Stephan GUSTIN EPM Quiévrechain X X Mme Cynthía HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin +UHSI +UHSA Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin +UHSI +UHSA M.me ANNE SOPHIE CP Maubeuge X X	Lane				
Mme Aicha ROUBACHE CD Bapaume X Mme Maryline MERLIN CD Bapaume X X Mme Véronique DUCHEMIN EPM Quiévrechain X X X M. Stephan GUSTIN EPM Quiévrechain X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin +UHSI +UHSA Mme Sylviane CHIEUX CP Sequedin +UHSI +UHSA M. Mme ANNE CP Sequedin +UHSI +UHSA X X X X X X X X X X X X X					
Mme Maryline MERLIN CD Bapaume X X Mme Véronique DUCHEMIN EPM Quiévrechain X X M. Stephan GUSTIN EPM Quiévrechain X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X M. Christophe VERGOTTE CP Sequedin + UHSI X X +UHSA X X X Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin + UHSI X X +UHSA X X X M.me ANNE SOPHIE CP Maubeuge X X	whether the comment of the comment o			1989.64	
Mme Véronique DUCHEMIN EPM Quiévrechain X X X X X M. Stephan GUSTIN EPM Quiévrechain X X X X X Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X M. Christophe VERGOTTE CP Sequedin +UHSI X X X X X X Y +UHSA X X X X X X X X X X X X X X X X X X X					
M. Stephan GUSTIN EPM Quiévrechain X X X Mme Cynthía HERVIEUX EPM Quiévrechain X X M. Christophe VERGOTTE CP Sequedin + UHSI X X X + UHSA Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin + UHSI X X X + UHSA Mme Sylviane CHIEUX CP Sequedin + UHSI X X X HUHSA M.me ANNE SOPHIE CP Maubeuge X X X		A STATE OF THE PROPERTY OF THE			- X
Mme Cynthia HERVIEUX EPM Quiévrechain X X X X X M. Christophe VERGOTTE CP Sequedin +UHSI X X X X X +UHSA X +UHSA X X X X X +UHSA X X X X X X X X X X X X X X X X X X X					
M. Christophe VERGOTTE CP Sequedin +UHSI X X X X X HUHSA X HUHSA X X X X X X X X X X X X X X X X X X X					
Mme Anne GAELLE HAEYAERT CP Sequedin + UHSI + UHSI + UHSA X		CP Sequedin +UHSI	X		
Mme Sylviane CHIEUX CP Sequedin +UHSI X X X +UHSA X X X X X X X X X X X X X X X X X X X		CP Sequedin +UHSI	×	X	X
		+UHSA		X	X
Mme. Caroline GRUAU CP Maubeuge X X	FONTAINE		X	X	×

	CP Maubeuge	X	X	×
M Alexandre HAMADI	CP Liancourt	X	X	×
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X	X	×
Mme Audrey-Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	n		X
Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	×	X	×
Vacant	CP Laon	Y		X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X	X	
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	×	x	×
Mme Carole VINCENT	CP Longuenesse	×	x	X
Mme Ludivine LIEVRE	CP Château Thierry	X	x	
Mme Vacant	CP Château Thierry	×	x	×
Mme Isabelle PEERE	CP Beauvais	X	X	X
Mme Sonia MAYOT	CP Beauvais	×	X	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Beauvais	×	X	X
Mme Véronique JENNEQUIN	CP Vendin	X		X
Mme Catherine WANDZEL	CP Vendin	X	X	X
M. Francois PARMENTIER	CP Vendin	X	X	×
Mme Hélène ALBERTIER	CP Annoeullin	X	X	×
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X	X	X
Mr GAEL BRICNET	SPIP AISNE	X		X
Mme Suzanne BERTHEAU- AGAPITO		X	X	X
Mme SYLVIE AURIBAULT	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X	X	Ŷ
Mme Aurelie GUELQUE	SPIP NORD	X	X	X
M. Steve OLIVIER	SPIP OISE	×	X	x
Mme Marie MONNIER	SPIP OISE	X	X	×
Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	×	×	×
Mme Fabienne HIDOUX	SPIP PAS DE CALAIS	X	x	×
Mme Béatrice DELVAL	SPIP PAS DE CALAIS	- 50	X	×

ANNEXE 3

Mark to the date of the	Agent	Affectation
M.	Thierry FLOUQUET	- No
M.	Jérôme FOSLIN	Département du Budget et des finances
M.	Loic BODQUIN	- spartament de boaber de boa migrada

ANNEXE 4

Agent	Affectation	Rôle de gestionnaire- Contrôleur dans Chorus DT
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE - DBF	×
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE - DBF	×
Mme MAGALI BEUDIN	DISP de LILLE - DBF	×
Mme Nathalie TESTARD	DISP de LILLE - DBF	X
Mme Sarah WISNIEWSKI	DISP de LILLE - DBF	X
Mme Isabelle MULTAN	DISP de LILLE - DBF	×
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X
Mme Celine MOUVEAUX	MA Amiens	X
M. Thierry CHATELAIN	MA DOUAL	×
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	×
Mme Sandrine MARLIERE	MA Douai	X
M. Frank DEHAINE	MA Arras	X
Mme Beata BARANOWSKI	MA Béthune	×
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	X
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	
Mme Aicha ROUBACHE	CD Bapaume	X
Mme Maryline MERLIN	CD Bapaume	X
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X
Mme Stephan GUSTIN	EPM Quiévrechain	X
Mme Anne GAELLE HAEYAERT	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Sylviane CHIEUX	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X
Mme Caroline GRUAU	CP Maubeuge	X
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X
Mme Audrey Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X
Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	Y
VACANT	CP Laon	X
Mme Carole VINCENT	CP Longuenesse	X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X
Mmme Ludivine LIEVRE	CP Château Thierry	X
Mme Vacant	CP Château Thierry	X
Mme Sonia MAYOT	CP Beauvais	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Beauvais	X
M François PARMENTIER	CP Vendin	
Mme Catherine WANDZEL	CP Vendin	- X
4me Hélène ALBERTIER	CP Annoeullin	X X X
1. David SAMIER	CP Annoeullin	x
Mme Sylvie AURIBAULT	SPIP AISNE	X
Marylène BRASSEUR	SPIP AISNE	X
1. GAEL BRICNET	SPIP AISNE	X
1me Aurelie GUELQUE	SPIP NORD	×
Ime Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X
THE RESERVE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF		

Mme Odile HAVET Mme Béatrice DELVAL Mme Fabienne HIDOUX

SPIP SOMME SPIP PAS DE CALAIS SPIP PAS DE CALAIS

X



Chefferie du cabinet

Arras, le 11 juillet 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 portant création en matière de récompenses pour actes de courage et de dévouement;

VU le décret n° 70-721 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution des récompenses susvisées ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements :

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais ;

CONSIDERANT que, le 3 juillet 2023, à HAMES-BOUCRES, M. Lucas BOUDRY, domicilié 1653 avenue du Général de Gaulle à MARCK et M. Jonathan BRAULLE, domicilié 28 rue de la barrière au bois à HARDINDHEN, ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement exemplaires en sauvant la vie d'une personne suicidaire qui se noyait dans le canal de GUINES;

ARRETE

Article 1er: La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Lucas BOUDRY, domicilié 1653 avenue du Général de Gaulle à MARCK et à M. Jonathan BRAULLE, domicilié 28 rue de la barrière au bois à HARDINDHEN.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

PROUNT OF STREET

Le préfet,

Jacques BILLANT

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 Tél: 03 21 21 20 00



Chefferie du cabinet

Arras, le 12 juillet 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 portant création en matière de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-721 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution des récompenses susvisées ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements :

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de Préfet du Pas-de-Calais;

CONSIDERANT que, dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 2023, à HENIN-BEAUMONT, Monsieur Valentin ROMA, policier municipal à HENIN-BEAUMONT, a fait preuve d'un courage et d'un dévouement exemplaires lors de violences urbaines. Alors qu'il poursuivait des individus, auteurs de caillassages et autres provocations, Monsieur Valentin ROMA a chuté en franchissant une clôture. Malgré de violentes douleurs, il reprendra son service le soir même ;

ARRETE

Article 1er : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Valentin ROMA, policier municipal à HENIN-BEAUMONT.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le préfet,

Jacques BILLANT

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 Tél: 03 21 21 20 00